

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2025

DELIBERATION N°141/2025

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
EN EXERCICE : 40	PRESENTS : 28	VOTANTS : 35	17 OCTOBRE 2025	17 OCTOBRE 2025
OBJET : Demande de financement auprès de l'éco-organisme Citeo/Adelphe, dans le cadre de l'appel à projets « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer », pour l'opération : « Tri hors foyer Alpilles »				
RESUME : La Communauté de communes a en charge la prévention, la collecte et le traitement des déchets ménagers et des déchets ménagers dits « assimilés ». L'objet de la présente opération concerne l'acquisition et la mise en place d'équipements de tri hors foyer sur l'ensemble des communes du territoire intercommunal. Elle permettrait d'avoir un impact conséquent sur les déchets d'emballages légers seuls, générés parfois quotidiennement dans ces lieux ayant une grande activité estivale notamment, et d'améliorer l'exemplarité des communes en matière de tri des déchets. Concernant le financement de ce projet, il est proposé de solliciter Citeo/Adelphe à hauteur de 65% du coût de cette opération (371 575,41 € HT) conformément aux taux de cofinancements imposés par la Loi NOTRe.				

L'an deux mille vingt-cinq,
le vingt-trois octobre,
à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Centre Culturel de la commune de Mouriès, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

PRESENTS : MMES ET MM. ALI OGLOU Grégory ; ARNOUX Jacques ; BISCIONE Marion ; BLANC Patrice ; BLANCARD Béatrice ; CASTELS Céline ; CHERUBINI Hervé ; COLOMBET Gabriel ; ESCOFFIER Lionel ; FRICKER Jean-Pierre ; GARNIER Gérard ; GESLIN Laurent ; HERTZ Benoît ; JODAR Françoise ; LICARI Pascale ; MANGION Jean ; MARIN Bernard ; MAURON Jean-Jacques ; MISTRAL Magali ; MORICELLY Benjamin ; MOUCADEL Stéphanie ; OULET Vincent ; PLAUD Isabelle ; PONIATOWSKI Anne ; ROGGIERO Alice ; SALVATORI Céline ; SANCHEZ Claude ; SANTIN Jean-Denis.

ABSENTS : MMES ET MM. BODY-BOUQUET Florine ; CARRE Jean-Christophe ; GARCIN-GOURILLON Christine ; MILAN Henri ; UFFREN Marie-Christine.

PROCURATIONS :

- De MME. CALLET Marie-Pierre à M. MANGION Jean ;
- De MME. CHRETIEN Muriel à MME. ROGGIERO Alice ;
- De MME. DORISE Juliette à M. COLOMBET Gabriel ;
- De M. FAVERJON Yves à MME. JODAR Françoise ;
- De MME. PELISSIER Aline à M. MORICELLY Benjamin.
- De MME. SCIFO-ANTON Sylvette à M. HERTZ Benoît.
- De M. THOMAS Romain à MME. SALVATORI Céline ;

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GESLIN Laurent

Le Conseil communautaire,

Rapporteuse : Anne PONIATOWSKI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-15 et L5211-10 ;
Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
Vu la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ;
Vu le Code de l'Environnement ;

Considérant que la présente opération concerne l'acquisition et la mise en place d'équipements de tri hors foyer sur l'ensemble des communes du territoire intercommunal ;

Considérant que Citeo/Adelphe est un éco-organisme agréé par l'État pour la filière des Emballages ménagers et des Papiers graphiques. Il contribue activement à l'amélioration des performances de recyclage et de réemploi pour atteindre les objectifs nationaux et européens.

Considérant qu'en 2025, Citeo/Adelphe publie un Appel à Projets visant à :

- Accompagner financièrement le déploiement des équipements de pré-collecte permettant un geste de tri effectif des emballages ménagers issus de la consommation nomade.
- Encadrer les critères de réussites d'un projet sur la base des enseignements constatés lors des expérimentations accompagnées par Citeo au cours des cinq dernières années.

Considérant que cette opération serait éligible à l'appel à projets Citeo/Adelphe ;

Délibère :

Article 1 : Approuve la réalisation du projet et son plan de financement prévisionnel :

Dépenses TTC		Recettes TTC		
<u>Coût total de l'opération :</u>				
- Porte-sacs	54 889,52 €	CITEO – AAP Hors foyer 2025	65%	239 830 €
- Bacs carton	4 716 €			
- Bacs emballage	16 087,49 €			
- Abri-bacs	17 160 €			
- PAV verre	103 452€			
- PAV papier	69 948 €	Autofinancement CCVBA	35%	131 745,41 €
- PAV carton	62 712 €			
- Sacs jaunes	5 000,40 €			
- Signalétique / Com	21 600 €			
- RH	16 000 €			
TOTAL	371 575,41 €	TOTAL		371 575,41 €

Article 2 : Sollicite le financement de Citeo/Adelphe à hauteur de **239 830 €** dans la cadre de l'appel à projets Citeo/Adelphe de « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer ».

Article 3 : Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 35 Voix** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,
Hervé CHERUBINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.